

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.342

**Programme Local de
l'Habitat (PLH) -
Production de
logements publics :
modification de la
délibération n°
2015.04.165 relative à
l'approbation des
règles de
participation
financière de
GrandAngoulême à la
réhabilitation du parc
public**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.342**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - PRODUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015.04.165 RELATIVE A L'APPROBATION DES
REGLES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE GRANDANGOULEME A LA
REHABILITATION DU PARC PUBLIC**

Depuis l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 par délibération n°86 du 20 février 2015, GrandAngoulême intervient désormais en faveur de la requalification du parc public hors Opérations de Renouvellement Urbain.

Par délibération n°165 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé les règles de participation financière à la réhabilitation du parc public de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, sur l'agglomération.

Aujourd'hui, il est proposé une modification de cette délibération afin d'ajuster ces règles. Le versement des aides de GrandAngoulême pour :

- des travaux d'accessibilité PMR des communs,
- des travaux de mise aux normes et sécurisation des logements,
- des travaux d'adaptation de la typologie des logements,
- des travaux visant l'amélioration du cadre de vie – l'embellissement – l'amélioration de l'environnement immédiat, la résidentialisation,
- des travaux de désamiantage,

sera désormais conditionné à la réalisation concomitante de travaux de réhabilitation, permettant un gain énergétique d'au moins 20%.

Le versement des aides demeure conditionné au fait que les locataires concernés par ces réhabilitations ne voient pas leur loyer augmenter de plus de 7%, afin notamment que le gain énergétique ne soit pas absorbé par une augmentation substantielle de loyer.

Les autres conditions restent inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification des règles de participation financière de GrandAngoulême pour la réhabilitation des logements publics de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, visant à conditionner le versement des aides pour les travaux mentionnés ci-dessus à la réalisation concomitante de travaux de réhabilitation permettant un gain énergétique d'au moins 20%.

DE MODIFIER en conséquence la délibération n° 165 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015